

## Quelle est la couverture ?



Santé



Dentaire



Vision



Si tu es admissible, les frais du Régime sont inclus dans tes frais de scolarité. Au cours de cette période, tu peux te retirer du Régime, de ta famille. Visite [www.studentcare.ca/maces](http://www.studentcare.ca/maces) pour la marche à suivre.



Prendre note que pour l'année universitaire 2023-2024, les Soins de santé virtuels et le Programme de protection juridique seront inclus dans le Régime de soins dentaires et ne seront plus facturés séparément. Les étudiant-es qui choisissent de ne pas adhérer au Régime de soins dentaires seront également exclus de ces services.

\*Attention ! Si tu complètes ton retrait avant le 28 août, les frais du Régime seront retirés de ton compte étudiant avant la date limite de paiement des frais de scolarité.

PRGLÀHU WD FRXYHUWXUH RX LQVFULUH OHV PHPEUHV